



Depart de mon fils de 17 ans de chez moi pour aller chez sa grand

Par **vero**, le **15/12/2009** à **09:33**

Bonjour,

je suis desolee de vous deranger , mais pourriez vous me dire quels documents ou demarches , puis je faire pour me protéger sur la demarche suivante:

voila , j'ai un fils de 17 ans qui m'a certifié qu il voulait aller vivre chez sa grand mere depuis une semaine , mais il y a des choses qui se sont produisent entre temps , le deces du mari de sa grand mere , (suite d'un accident produit par une ado de 16 ans en scooter qui lui a foncé dessus en etat d'ebrïété.....et malheureusement monsieur decede apres un coma).

Un vol dans une boutique , et remontrances au poste de police et par la suite , une remontrance chez moi de ces faits graves qu il avait commis , ensuite m'a avoué qu il reparlait a son pere depuis un moment car nous sommes divorcés depuis 2001 , et il y a fallu que je me defende au tribunal pour avoir la garde de mes enfants et pour la pension alimentaire arrierees de trois annees .

Bref , mes enfants ne voyaient plus leur pere depuis plus de cinq anes (soit disant) car il avait donné tous consentement s envers ses parents de les prendre chez eux a sa place quand il devait les prendre .

ce vendredi soir mon fils m'annonce qu il veut tout laisser tomber et aller vivre chez sa grand mere et que son pere etait au courant , bien sur j'ai eu une discussion avec celui ci qui m' a demandé de le laisser vivre chez sa grand mere etant donne qu elle vient de perdre son mari , et qu elle a besoin de lui .

Moi je veux être protégée d'eux au niveau de la loi, donc je voudrais savoir si il est possible de faire des papiers certifiant son départ volontaire et comment me protéger de tout actes suivi son départ. merci énormément pour votre aide, cordialement.

Par **jeetendra**, le **15/12/2009** à **10:19**

[fluo]CIDFF DE SAONE ET LOIRE[/fluo]

25, rue Mathieu

71000 MACON

Téléphone : 03 85 38 96 38

C.I.D.F.F.71@wanadoo.fr

Bonjour, contactez l'Association cidff à Macon, ils tiennent des permanences juridiques à l'attention des familles et vous aideront en ce sens, courage à vous, bonne journée.